

N° 2021/08
octobre



Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la commune : www.saintlegerprestroyes.fr

SACS JAUNES

14 et 28 octobre (sacs à retirer en mairie ou au bureau de poste).

Mairie de Saint Léger Pres Troyes : Ouverture du secrétariat :

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78

mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

Bureau de Poste : ouverture :

lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

Infos de la municipalité

DIMANCHE 9 OCTOBRE - De 8h à 18h - VIDE-GRENIERS

Au centre du Village, rue de l'église et éventuellement la rue de la Joncière, le Comité des Fêtes organise un VIDE-GRENIERS. Pas d'inscription préalable. Sur place entre 6 et 8 heures. Tarif 10€/5m. Munissez-vous d'une pièce d'identité. CIRCULATION INTERDITE

STAGES DE POTERIE Salle annexe Jean Phocion SAMEDI 1^{er} OCTOBRE

Atelier enfants (à partir de 5 ans)
de 10h30 à 11h30 (15€)

Atelier adultes et Jeunes
De 16h à 18h (25€)

Inscription et renseignements :
Sarah Verrière : 06.59.51.01.25
Atelier.terreicaunaise@gmail.com

FERMETURE DE LA MAIRIE

du 24 au 26 octobre inclus.

Astrid GONZALEZ Conseillère en immobilier SAINT LEGER PRES TROYES 06.29.84.85.25

astrid.gonzalez@iadfrance.fr

Soyez bien accompagné dans votre changement de vie, concrétisez votre projet immobilier en contactant Astrid. De plus, avis de valeur de votre bien **offert**.

CCAS Déjeuner d'automne ou colis Dimanche 16 octobre à 12h30

Salle Jean Phocion

Déjeuner offert aux personnes de 70 ans et plus, par le CCAS, ou colis à retirer salle annexe **samedi 15 octobre entre 9 heures et 11 heures** (sur inscription : si vous n'avez pas été contacté appelez la mairie)

HALLOWEEN à la Bibliothèque

La bibliothèque municipale ouvrira **EXCEPTIONNELLEMENT** ses portes **Lundi 31 octobre, de 15h à 17h**, permanence « horrible », venez déguisés.

CHANGEMENT D'HORAIRE de l'Eclairage Public

Afin de limiter la dépense d'électricité en raison de l'augmentation du coût tarifaire, le conseil municipal a souhaité modifier les horaires de l'éclairage public. Dans quelques nuits, la coupure d'éclairage se fera à **22 heures** au lieu de 23 heures. Le matin, l'allumage restera géré par des horloges astrologiques en fonction de la levée du jour. De plus, toujours dans un souci de maîtriser ses dépenses, le conseil municipal n'installera pas d'illuminations sur les poteaux d'éclairage public pour les fêtes de fin d'année.

COLLECTE DES DECHETS

En raison du nouveau marché public, les jours de collectes vont être probablement être modifiés. Un nouveau calendrier va être distribué. Surveillez votre boîte aux lettres.

TAXE DE SEJOUR PAYEE PAR LES TOURISTES ET COLLECTEE PAR LES HEBERGEURS

Cette manne financière est nécessaire pour promouvoir notre territoire et mettre en place des actions afin d'améliorer l'accueil des clientèles. De nombreux particuliers et professionnels louent tout ou partie de leur logement à des voyageurs pour des courtes durées. Qu'il s'agisse de mettre **en location des chambres d'hôtes, un meublé de tourisme, sa résidence principale ou secondaire**, il est nécessaire de procéder à des démarches simples et obligatoires qui diffèrent selon l'offre d'hébergement.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Troyes Champagne Métropole **03.25.45.27.59** ou par mail taxedesejour@troyes-cm.fr

ACCES AUX PROPRIETES PRIVEES PAR DES MEMBRES DE LA FEDERATION DE L'AUBE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Afin d'installer des sondes enregistrant la température et la hauteur d'eau sur le réseau hydrographique, la Fédération pour la pêche est autorisée à pénétrer dans les propriétés privées. Chaque membre sera muni de la copie de l'arrêté n° PCICP2022262-0001 et sera tenu de vous le présenter à toute réquisition.